

Archives privées aux Archives fédérales suisses, premières vérifications

01

Informations et autovérification

Sur la base des [informations](#) et du [questionnaire d'autovérification](#), vous pouvez déterminer si vous souhaitez proposer vos données aux AFS.



02

Examen par les Archives fédérales

Les AFS consultent vos indications, clarifient avec vous des questions en suspens et vous font part de leur intérêt.



03

Approbation des Archives fédérales

Si l'intérêt est réciproque, vous recevez une décision officielle de la direction des Archives fédérales.



Archives privées aux Archives fédérales suisses, travaux techniques

04

Conclusion du contrat

Vous choisissez le type de contrat ([contrat de donation](#) / [contrat de dépôt](#)). Nous vous conseillons sur les conditions d'archivage et d'accès.



05

Réalisation d'un inventaire

Nous vous aidons à structurer vos données existantes et futures en vous fournissant des conseils et des outils.



06

Évaluation des documents

Nous décidons avec vous quelles données seront archivées (=évaluation archivistique).



07

Préparation du versement

Nous vous soutenons dans la préparation du versement de vos données en vous fournissant des conseils et des outils.

